Réévaluation du classement à mi-saison : les demandes sont ouvertes

Les joueurs et joueuses peuvent dès maintenant introduire une demande de réévaluation de leur classement via leur espace personnel AFTT, dans la rubrique « Réclamation mi-saison ».

La demande doit être enregistrée au plus tard le 30 novembre 2026 à 23 h 59. N'attendez pas le dernier jour pour effectuer cette démarche.

Comment fonctionne la procédure ?

Vous ne devez pas choisir un classement précis ni rédiger de justification. L'analyse repose sur vos points numériques et votre position dans le ranking correspondant.

Pour qu'une demande soit acceptée, cette analyse doit justifier une progression d'au moins deux classements. Par exemple, pour un joueur D6, un passage à D2 représente deux classements supplémentaires : D6 → D4 → D2. Une progression vers D4 seulement ne suffit donc pas dans le cadre de cette procédure.

L'introduction d'une demande ne garantit pas un reclassement : celui-ci dépend du résultat de l'analyse.

Comment introduire votre demande ?

1. Connectez-vous à votre espace personnel.
2. Ouvrez « Réclamation mi-saison », ou « Réclamation mi-saison dame » pour le classement dames.
3. Confirmez l'envoi et vérifiez que le message d'enregistrement apparaît.

Les responsables de club peuvent consulter les demandes de leurs affiliés dans leur espace club.

La publication des décisions est prévue le 15 décembre 2026.

Merci aux clubs de relayer cette information auprès de leurs membres.